



Fraude a la carte bancaire sur internet

Par **franck86600**, le **20/11/2014 à 18:35**

Bonjour,
Je suis victime de prelevements frauduleux de la part de tnwbill.com pour un montant de 1200 euros!!!!
Après depot de plainte ma banque doit elle me rembourser ou alors que faire?
Merci de m aider car je suis desespere.....

Par **Lag0**, le **20/11/2014 à 19:27**

Bonjour,
La banque doit vous rembourser, même sans dépôt de plainte !
Les banques se sont fait déjà tirer l'oreille justement parce qu'elles conditionnaient le remboursement au dépôt de plainte alors que les textes ne l'impose pas.
<http://www.quechoisir.org/argent-assurance/banque-credit/service-bancaire/actualite-fraude-a-la-carte-bancaire-plainte-non-obligatoire>

Par **tildette**, le **06/12/2014 à 09:51**

Dans notre cas paiement frauduleux par carte bancaire virtuelle par internet jusqu'à environ 5000€. Malgré déclaration immédiate dès les premiers débits de 2.€, 3.€ auprès de la banque, elle n'a réagi que tardivement après nous avoir fait déposer un dépôt de plainte. Donc les débits ont continué. Nous avons demandé un compte sans autorisation de découvert.....!!!!
La personne du crédit mutuel qui s'occupait de notre compte joint a fait un signalement banque de france avec l'erreur "utilisation abusive de carte bleue" au lieu de "utilisation frauduleuse de carte bleue" donc mon conjoint et moi même avons été interdits bancaires pendant 6 mois environ bien que la banque ait remboursé ces débits frauduleux.

Malgré courrier rec avec ar au chef d'agence aucune lettre d'excuse ni aucun dédommagement. Nous avons 67 et 75 ans. C'est la banque de france (où nous sommes allés à notre initiative) qui nous a dit que l'agence avait fait une erreur dans son libellé d'utilisation de carte